FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY

TARIFS HOSPITALISATION

Tarifs en application selon l'arrêté ministériel

Le Bureau des Admissions et Sorties (situé au 1er étage du bâtiment Henriette Tarroux) est chargé de gérer votre dossier administratif d'hospitalisation à temps plein ou à temps partiel.

Vous devez **obligatoirement** lui fournir les documents lui permettant de faire prendre en charge vos frais d'hospitalisation par votre organisme d'Assurance Maladie Obligatoire, et votre organisme d'Assurance Maladie Complémentaire si vous en avez un, ou l'attestation CMU.

Si vous ne pouvez accomplir vous-même ces formalités auprès du Bureau des Admissions et Sorties, une personne de votre entourage peut les faire en votre nom lors de votre admission.

- ✗ Vous n'aurez pas à faire l'avance de tout ou partie des frais ci-dessous si vos organismes d'Assurance Maladie les prennent en charge.
- ✗ **En cas d'impossibilité de régler** tout ou partie des frais de séjour restant à votre charge, signalez-le au Bureau des Admissions et Sorties au début de votre séjour. Le Service Social peut vous aider dans vos démarches.
- ✗ Vous devrez régler **la totalité des frais d'hospitalisation** si vous ne bénéficiez d'aucun régime d'Assuré Social en France.

TARIF JOURNALIER

SERVICES	TARIFS
C.H.S.P.J. / U.M.D. / A.L.C (au 01/03/2023)	
Hospitalisation complète + de 18 ans	572,88 €
Hospitalisation complète – de 18 ans	779,20 €
Hospitalisation partielle + de 18 ans	413,46 €
Hospitalisation partielle – de 18 ans	692,92 €
Centre de crise + de 18 ans	708,00 €
Centre de crise – de 18 ans	962,98 €
C.S.D.A. (au 01/07/2022)	
Internat (CSIN)	308,03 €
Demi-internat (CSDI)	308,03 €
SSESAD (CSSF)	
M.A.S (au 01/07/2022)	
Internat (MASIN)	247,22 €
Demi-internat (MASDI)	247,22 €
Forfait hospitalier psychiatrie	15,00 €
Forfait hospitalier M.A.S.	20,00 €
Forfait hospitalier alcoologie	15,00 €